

## Commune de Reuilly

# PROJET PEDAGOGIQUE de l'accueil de loisirs 2025-2026

**Centre de Loisirs des mercredis, des vacances et du temps périscolaire**

### **Equipe d'animation**

BENARD Enzo

BERLOT Sophie

COURAUDON Anil

DOCIMA Carole

FORGET Emilie

LAGARDE Caroline

MALOT Florence

RUFFIN karen

VANNIER Sarah

### **SOMMAIRE général**

Introduction

Partie I / Le fonctionnement

1 - Présentation de l'accueil

2 - Le public accueilli

3 - L'équipe d'encadrement

4 - Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

5 – Règlementation

Partie II / La pédagogie

1 - Les orientations pédagogiques

2 - Les projets d'activités

3 - L'évaluation de nos actions

Annexe

Le règlement intérieur



# Partie I

## Le fonctionnement



### Introduction

- 1 - Présentation de l'accueil
- 2 - Le public accueilli
- 3 - L'équipe d'encadrement
- 4 - Le fonctionnement de l'accueil de loisirs
- 5 - La règlementation



# Introduction

Ce projet présente dans son ensemble, les objectifs pédagogiques visés par l'équipe d'animation. Il précise aussi les modalités d'accueil des enfants, le fonctionnement global de l'accueil de loisirs, les moyens matériels et humains mis en œuvre pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce projet s'inscrit dans une cohérence des actions engagées sur les différents temps de l'accueil des enfants. C'est pourquoi les principes pédagogiques seront conservés durant les temps d'accueil de l'avant et après la classe, les mercredis et les vacances scolaires. Cependant, l'équipe d'animation proposera un thème différent pour chaque période de vacances. Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Reuilly concerne l'ensemble des enfants de 3 à 11 ans.



## I - Le fonctionnement

### 1 - Présentation de l'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert toute l'année en période scolaire, avant et après la classe et les mercredis. Il est ouvert pour les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et au mois de juillet. Il est fermé pendant les vacances de Noël et au mois d'août.

Le centre de loisirs se situe aux 2 place des écoles à Reuilly

Téléphone fixe : 02 54 49 28 61

Mail : [clsh@reuilly.fr](mailto:clsh@reuilly.fr)

#### Les horaires

##### Les jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

L'accueil de loisirs est ouvert le matin de 7h à 8h45, accueil des enfants jusqu'à 8h35, puis les animateurs emmènent les enfants à l'école primaire et à l'école maternelle.

Le soir, l'accueil de loisirs est ouvert de 16h30 à 18h15. A 16h30, deux animateurs vont chercher les enfants de l'école primaire et les emmènent à l'accueil de loisirs. Un autre animateur va chercher les enfants à l'école maternelle.

Les enfants apportent leur goûter s'ils fréquentent l'accueil périscolaire le soir.

#### Le mercredi

Le centre de loisirs est ouvert de 7h à 12h et de 13h30 à 18h15. Les enfants sont accueillis à la journée complète ou à la demi-journée avec ou sans le repas du midi.

- Le matin de 7h à 12h, accueil des enfants de 7h à 9h30. Les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 11h50 jusqu'à 12h si l'enfant ne mange pas à la cantine.
- L'après-midi, accueil des enfants de 13h30 à 14h et le soir, les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 16h jusqu'à 18h15.

#### - Pendant les vacances scolaires,

Le centre de loisirs est ouvert de 7h15 à 18h15. Les enfants sont accueillis à la journée complète ou à la demi-journée avec ou sans le repas du midi.

- Le matin de 7h15 à 12h, accueil des enfants de 7h15 à 9h30. Les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 11h50 jusqu'à 12h si l'enfant ne mange pas à la cantine.
- L'après-midi, accueil des enfants de 13h30 à 14h et le soir, les parents peuvent récupérer leurs enfants à partir de 16h jusqu'à 18h15.

Un service de restauration est proposé aux familles qui le souhaitent. Deux agents communaux en charge de ce service viennent chercher les enfants à l'accueil à 11h50 et les ramènent à 13h30. L'équipe des animateurs est en pause méridienne.

Le goûter est prévu par l'équipe d'animation (budget à ce jour : 0.50€/enfant et par jour).

## Les jours d'ouverture 2025-2026

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi 1er septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026 inclus.

Pour les vacances d'automne : Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025 inclus.

**Fermeture pour les vacances de Noël du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclus.**

Pour les vacances d'hiver : Il est ouvert du lundi 16 février au vendredi 27 février 2026 inclus.

Pour les vacances de printemps : Du lundi 13 avril au vendredi 24 avril 2026 inclus.

Pour les vacances d'été : Du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet inclus.

**Fermeture du centre de loisirs du lundi 4 août au 29 août 2025 inclus.**

Rentrée scolaire 2026-2027 : réouverture de l'accueil de loisirs, non communiqué à ce jour.

→ L'accueil de loisirs est actuellement en travaux, un aménagement des espaces est prévu pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions durant cette période.

L'espace réservé aux activités des enfants : (en dehors de la période des travaux)

- Une grande salle, destinée essentiellement aux activités d'expression : danse, chant, jeux intérieurs les jours de pluie. Elle est aménagée avec des tables et les chaises pour le temps périscolaire et pour les vacances.
- Une salle de jeux et d'activités manuelles avec coin dînette, un coin bibliothèque, un espace pour dessiner, jouer avec des jeux de société...
- Une salle de repos avec des couchettes pour les plus jeunes (capacité de 10 personnes).
- Une salle de sieste située dans l'école maternelle si l'effectif des enfants est supérieur à 10 pour le temps de la sieste. (Ce qui nécessiterait un animateur supplémentaire)
- La classe de la grande section qui pourra être utilisée si besoin.
- 1 coin cuisine pour préparer les goûters et une petite cuisine pour les activités culinaires.
- 2 blocs sanitaires, adaptés aux plus petites, et deux toilettes pour les plus grands et adultes,
- Le bureau de la direction.
- Une régie pour ranger le matériel (dans le bureau)

A l'extérieur,

- La cour de l'école et un local où sont entreposés les jeux de plein air.

## 2 - Le public accueilli

Le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés de 3 à 11 ans. La plupart des enfants sont scolarisés à Reuilly, d'autres sont des communes de la CCPI. Une minorité vient du cher, voisins à la commune et sont accueillis selon le nombre restant de places disponibles et sur dérogation de Madame le Maire. A ce jour, la situation ne nous permet plus d'accepter de nouvelles demandes de dérogation.

Sur le temps périscolaire (journée d'école) nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans.

Sur le temps des vacances, nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans et les jeunes de 12 à 14 ans (collège).

## 3 - L'équipe d'encadrement

L'équipe pédagogique est constituée de huit agents titulaires, dont cinq agents sur l'accueil de loisirs, deux ATSEM qui interviennent pendant les vacances scolaires et le mercredi. Le temps de travail des agents est annualisé.

Sur le temps périscolaire :

- Une directrice diplômée BPJEPS (loisirs tous publics) et BAfd, Florence
- Une directrice adjointe, diplômée CAP petite enfance et en cours de qualification du brevet d'aptitude aux fonctions de direction BAfd, Carole
- Une animatrice et directrice adjointe diplômée du BAFA et du BAfd, Caroline.

- Un animateur diplômé BPJEPS (activités physiques pour tous), en charge du cap jeunesse pendant les vacances, Enzo
  - Un animateur diplômé BPJEPS (activités physiques pour tous), Anil
  - Une animatrice, non qualifiée, Sophie
- Le mercredi, l'équipe est complétée par
- Une ATSEM diplômée du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance, Sarah
  - Une animatrice, diplômée du BAFA, Emilie.

Pendant les vacances scolaires et certains mercredis, l'animatrice intergénérationnelle Karen, diplômée du CAP petite enfance, renforce l'équipe.

L'entretien des locaux de l'accueil de loisirs : Une personne de la société SAMSIC est chargée de l'entretien des locaux le soir après 18h.

## Le rôle de chacun

### Le directeur et le directeur adjoint

Avec les enfants et les jeunes

- Le directeur garantit l'encadrement et l'application des règles d'hygiène et de sécurité.
- Il veille à l'intégration de tous.
- Il est à l'écoute.

Avec l'équipe d'animation

- Le directeur motive son équipe.
- Il encadre les animateurs.
- Il joue le rôle de formateur, favorise la communication, la convivialité.
- Il accompagne son équipe dans la construction des projets d'activités.

Avec la structure

- Il est le garant du projet pédagogique en rapport avec le projet éducatif du centre.
- Il est l'administrateur de la structure.
- Il coordonne les échanges avec les autres structures.
- Il est en lien avec la C.C.P.I et la Mairie de Reuilly, ainsi qu'avec les partenaires tels que : la C.A.F, la DSJES (Service Départemental à la Jeunesse à l'engagement et aux Sports), l'ASE, l'ARS, la gendarmerie, l'hôpital et le médecin le plus proche.
- Il s'occupe de la gestion de l'accueil de loisirs à savoir : des dossiers des enfants, des dossiers des animateurs, de l'achat du matériel nécessaire aux activités avec la collaboration de l'équipe permanente et en lien avec le chargé des finances du centre.

Avec les familles

- Il établit un bon contact avec les parents et les renseigne si besoin.
- Il reste disponible auprès des familles et favorise la convivialité.

## L'animateur

Les animateurs encadrent les enfants et les jeunes. Chaque animateur est responsable d'un groupe lors de sorties organisées par le centre de loisirs et pendant les activités proposées par l'équipe d'animation.

Avec les enfants et les jeunes

- L'animateur applique les règles pour préserver l'intégrité physique, morale et affective de l'enfant.
- Il propose des activités adaptées à chaque âge et est en cohérence avec le projet pédagogique.
- Il privilégie les envies des enfants et des jeunes en termes d'activités et de projets et respecte ses engagements.
- Les animateurs sont répartis afin d'apporter un équilibre aux enfants au cours des activités, cette répartition tient compte :
  - de l'âge des enfants et des jeunes.
  - de leurs capacités physiques.
- L'animateur favorise l'entraide et la solidarité entre les enfants.
- Il doit être présent tout au long des activités aux côtés des enfants et des jeunes et être à leur écoute, répondre à leurs besoins affectifs (consoler, être attentif à leur chagrin...) et matériels.

- Il respecte et fait respecter les règles d'hygiène aux enfants.
- Il a un langage respectueux.
- Il est tenu à la discréction professionnelle et à l'obligation de réserve.
- Il doit faire preuve de compétences artistiques et sportives.
- Il s'assure du bon déroulement de la journée.

Avec la structure

- L'équipe se réunit afin d'échanger des idées, d'analyser et de débattre sur le fonctionnement du centre.
- De vérifier que les objectifs des activités ont été atteints.
- Et de se concerter pour prendre une décision.

Avec l'équipe d'animation

- L'animateur ne prend pas les décisions, seul, mais peut être force de proposition pour lancer la dynamique. C'est un travail d'équipe. Chacun prend ses responsabilités.
- L'accueil de loisirs est un temps de travail et de formation pour l'animateur, pour cela il doit être motivé.
- Il doit être un exemple pour l'enfant et le jeune, une tenue vestimentaire et un langage adapté sont exigés.
- Il fait bénéficier l'équipe de son expérience et de ses connaissances en matière d'animation.

Avec les familles

- Il doit être accueillant et souriant à l'égard des parents.
- Il prend le temps de renseigner et d'informer les familles concernant le règlement, les fiches administratives, un événement survenu au cours de la journée et oriente vers la direction si besoin.

## **4 - Le fonctionnement de l'accueil de loisirs**

Le fonctionnement du temps d'accueil, les jours d'école, les mercredis et les vacances scolaires.

Voici, dans les grandes lignes, comment se déroule une journée type le mercredi ou les vacances.

7h-9h30 (le mercredi) et 7h15-9h30 (vacances scolaires) : Accueil échelonné des enfants. Lavage des mains en arrivant. En attendant l'arrivée de tous, les enfants sont accueillis par l'équipe des animateurs et orientés vers les différents coins aménagés (dessins, jeux de société, puzzles, jeux de construction...) pour jouer ensemble ou seul, ou ne rien faire. Pour les enfants qui arrivent dès 7h-7h15 il est possible de prendre le petit-déjeuner à l'accueil et privilégier ainsi le temps de sommeil. Le petit-déjeuner est apporté par les familles.

Vers 9h30 : rangement des jeux et passage aux toilettes pour ceux qui le souhaitent. L'équipe d'animation présente la journée, c'est aussi un temps de discussion pour le rappel des règles de vie communes, mais aussi des discussions autour de thématiques.

De 10h à 12h : c'est un temps d'activités proposé par les animateurs, en relation avec le projet d'animation (Activités manuelles, d'expression, des jeux, des balades, de la musique...). Il est alterné avec des temps de jeux « libres ».

11h40-12h : passage aux sanitaires et déjeuner des enfants. Deux agents de la restauration avec des animateurs accompagnent les enfants à la cantine pour le déjeuner et les ramènent au centre de loisirs pour 13h30. Les jours de sorties (vacances d'été), les enfants et les animateurs déjeunent tous ensemble avec un pique-nique prévu par les familles.

13h30-14h00 : Accueil des enfants qui viennent l'après-midi. Lavage des mains en arrivant.

Et jusqu'à 14h30 c'est un temps calme qui est proposé. Les enfants ont la possibilité de s'allonger sur des tapis, de dormir, de lire, de discuter, d'écouter de la musique ou d'écouter les histoires des animateurs, faire des jeux de société, des activités calmes.

Les plus jeunes font la sieste sur des couchettes.

14h30-16h : temps d'activité proposée par les animateurs, alterné par des jeux « libres »

16h : passage aux toilettes. Puis, nous prenons le goûter et favorisons pendant ce temps, la détente, le calme, la discussion entre les enfants et l'animateur, tout en restant un moment éducatif (une tenue et un langage appropriés à table ; s'il te plaît, merci...). Après le goûter, rangement des tables ensemble, passage aux toilettes et pôles de jeux « libre ». Selon leur envie, les enfants finissent leurs activités ou bien jouent aux jeux proposés ou temps libre.

16h00-18h15 : Départ échelonné des enfants.

### Une journée type les jours d'école, l'accueil avant et après classe.

7h-8h35 : accueil échelonné des enfants. Afin que la journée des enfants commence en douceur, nous proposons un choix de plusieurs ateliers calmes (livres, puzzles, jeux de société, créations manuelles en relation avec les thématiques...). Les premiers enfants arrivent bien souvent à peine réveillés et ils ont la possibilité de prendre ou terminer leur petit déjeuner. Puis, nous accompagnons les enfants de la maternelle dans leur classe, où une ATSEM ou la maîtresse les prend en charge. Les enfants de l'école primaire sont accompagnés jusque dans la cour ou une maîtresse les accueille à la grille de l'école.

16h30 : Prise en charge des enfants de l'élémentaire dans leur cour par les animateurs, et dans la classe pour les maternels. Passage aux toilettes et goûter tous ensemble C'est un moment de discussion entre eux et/ou avec les animateurs.

**A partir de 16h45 jusqu'à 18h15** : départ échelonné des enfants.

Les enfants qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs de manière autonome.

C'est aussi un temps où chaque enfant va jouer ou participer à l'une des activités proposées s'il le souhaite. En effet, prenant conscience de leur longue journée, nous ne proposons pas systématiquement aux enfants une activité les sollicitant et en rapport avec nos projets d'animation. Ce moment est plutôt pour les enfants une mise à disposition du matériel de nos savoir-faire afin de s'amuser tous ensemble.

## **5 - La réglementation**

### Les sorties

Les animateurs doivent toujours emporter une trousse à pharmacie qu'ils auront vérifiée auparavant, ainsi qu'une copie des fiches sanitaires des enfants. Prendre de l'eau et des verres, vérifier selon le temps que tous les enfants ont une casquette. Prendre des vêtements de change.

### La trousse de secours doit comporter

Des ciseaux, un thermomètre, une pince à épiler, des compresses stériles, du sparadrap, des bandes élastiques, de l'antiseptique liquide non alcoolisé, des gants à usage unique, des serviettes hygiéniques, les contre-indications, le carnet de soin et un stylo. Le matériel utilisé doit être désinfecté au retour avec de l'alcool.

**\* Seuls les enfants et les jeunes munis d'une ordonnance médicale prescrite par le docteur, peuvent suivre un traitement durant leur séjour au centre.**

\* Le registre d'infirmier doit contenir les informations suivantes :

- Nom et prénom de l'enfant
- Date des soins
- Symptômes
- Soins prodigues
- Nom de la personne qui a effectué les soins.

### Les accidents

La personne qui constate l'accident, porte assistance à la personne, à l'enfant, et prévient la directrice ou la personne désignée, qui prend le relais pour alerter les secours, les parents, la mairie. Le reste de l'équipe encadre et continue de veiller sur les autres enfants en les mettant à distance.

Tous les numéros d'urgence sont affichés au centre de loisirs.

## Les déplacements

Lors de chaque sortie, quel que soit le déplacement, à pied ou en car, les animateurs doivent rappeler les règles de sécurité aux enfants.

### A pied

Les animateurs mettent un gilet jaune. Un animateur se positionne devant le groupe et un autre derrière. Les autres encadrent les côtés. Au-delà de vingt personnes, il faut faire deux groupes bien distincts pour se déplacer.

### En car

Deux animateurs montent dans le car pour aider les enfants à s'installer et attacher les ceintures. Un animateur aide les enfants à monter et un autre animateur monte en dernier.

Les enfants sont comptés et les ceintures attachées sont vérifiées.

Un animateur s'assoit à l'avant, un autre à l'arrière et les autres à proximité des issus de secours. Les enfants ne peuvent pas s'asseoir sur le siège du milieu au fond du car et pas d'enfant seul à l'avant. Ce sont des règles de sécurité.

### Alerte incendie/ alerte intrusion

Un exercice d'évacuation est mis en place au cours de l'année scolaire. Les animateurs prennent connaissance du protocole d'évacuation. Et utilisation de la balise intrusion my keeper.

Dans le cadre du plan Vigipirate, la grille du centre de loisirs est fermée en dehors des heures d'ouverture. Si vous constatez un fait inhabituel, quel qu'il soit, vous devez le signaler à la direction.

### Les sorties à la piscine pendant les vacances d'été

Pour rappel 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau pour les plus de 6 ans. Les règles sont rappelées avant l'entrée dans le bain avec le surveillant de baignade de la piscine. Lorsqu'un enfant a besoin d'aller aux sanitaires, l'animateur emmène tout son groupe et ne peut pas confier les enfants dont il est responsable à un autre animateur.

### Autres points liés aux animateurs

- Interdiction de fumer dans les locaux du centre de loisirs et en présence des enfants.
- Il ne doit pas se servir de son téléphone portable pour une distraction personnelle. Le téléphone reste un moyen de communication et de prévention.

### Le risque d'accusation de pédophilie

En tant qu'animateur, il est essentiel de respecter certaines règles.

**En aucun cas, un animateur ne doit se trouver seul dans une salle fermée ou tout autre lieu avec un enfant ou un jeune. Il vaut mieux accompagner plusieurs enfants aux toilettes à la fois, et, ou laisser la porte ouverte. Le change d'un enfant en cas d'accident, doit être consigné sur le registre prévu à cet effet.**

### Autres points liés aux enfants

Tout comportement inconvenant ou dangereux pour votre (vos) enfant(s) et les autres seront signalés auprès de la direction et des familles.

- Les objets dangereux sont interdits et seront confisqués.
- Toute constatation d'un comportement inhabituel d'un enfant doit être signalée auprès de la directrice du centre.
- Les allergies alimentaires : obligation de joindre un PAI et les parents fournissent le repas si l'enfant mange à la cantine.
- Asthme : obligation de joindre un PAI et une autorisation parentale pour donner le traitement l'enfant en cas de crise.

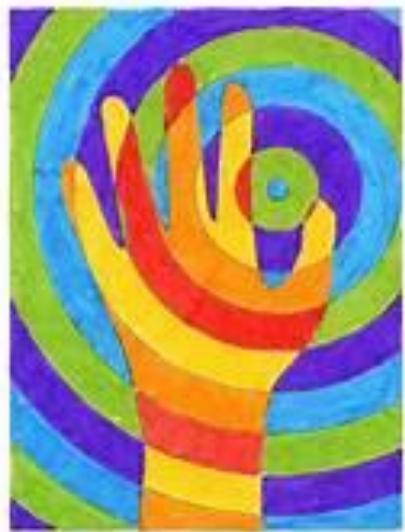
De plus, Pour des raisons de sécurité évidentes, le soir les enfants seront confiés uniquement aux parents, à moins qu'ils n'aient désigné eux-mêmes une autre personne majeure clairement identifiée sur le formulaire d'inscription

### **Consignes particulières par rapport à l'attitude et aux comportements des animateurs.**

Si pour une raison ou une autre, le personnel d'animation est témoin d'un mauvais traitement envers un enfant, a repéré des traces de violences, a constaté des attitudes telles qu'agressivité, repli sur soi, crainte excessive envers les autres ou au contraire excès d'affection..., même s'il s'agit seulement d'un soupçon, il doit réagir rapidement et le signaler au directeur du centre.

## Partie II

### La pédagogie



- 1 - Les orientations pédagogiques
- 2 - Les projets d'activités
- 3 - L'évaluation de nos actions



## **1 - Les orientations pédagogiques**

Les enfants accueillis sont les mêmes pour la majeure partie que ceux qui sont accueillis les jours d'école, le mercredi et sur les vacances. Nous serons donc cohérents et agirons dans la continuité de nos démarches éducatives. L'accueil de loisirs doit remplir son rôle de détente et de jeux, et amener les enfants à vivre des expériences diverses et ludiques, qui leurs permettront de s'**épanouir**, de « **s'évader** », **de prendre le temps**, de **s'ouvrir sur le monde** qui les entoure et surtout permettre aux enfants de **jouer**.

L'accueil de loisirs est aussi un lieu d'apprentissage de vie en collectivité, de **vivre-ensemble**. L'apprentissage de valeurs telles que **l'entre aide**, **le respect**, **la tolérance**, apprendre à être responsable de ses actes et de ses mots, sont autant de déterminants de la vie sociale qui se construit dès l'enfance.

C'est pourquoi, nous souhaitons pour les enfants,

### **1- Faire de ce temps un moment de détente, de jeux et de découvertes.**

- Laisser les enfants jouer. Que ce soit entre eux, seuls ou avec les animateurs (ne pas toujours être dans la proposition d'activité).
- Admettre le droit de « ne rien faire », et ainsi encourager leur imagination, les inventions de jeux.
- Savoir inciter les enfants à participer aux activités individuelles ou collectives, proposées par l'équipe d'animation.
- Laisser le matériel accessible (colle, peinture, ciseaux, crayons, feuilles...).
- Organiser les locaux pour que les enfants évoluent le plus librement possible et en sécurité (aménager un coin pour les plus jeunes et un coin pour les plus grands).
- Proposer des activités et des thèmes variés, adaptés à leur âge, et qui sauront motiver leur intérêt.
- Etre à l'écoute des enfants, et être attentif à leur rythme biologique, leurs besoins (besoin affectif, d'aide, de sécurité, de calme, de repos ou bien besoin de se dépenser...).
- Favoriser une ambiance conviviale, chaleureuse et dynamique.
- Accompagner les enfants dans les expériences qu'ils vont vivre, ne pas faire à leur place mais leur permettre d'agir au mieux et encourager les premières initiatives.

### **2- Permettre à l'enfant de trouver sa place et de s'exprimer au sein de la collectivité.**

- Accueillir chaque enfant et leur famille.
- Présenter l'équipe d'animation et l'organisation des lieux.
- Discuter avec les enfants, jouer avec eux, encourager une relation de confiance.
- Mettre des règles de vie en place adaptées à leur âge, en discuter, expliquer pourquoi certaines choses sont autorisées et d'autres pas (le respect et la compréhension de ces règles définiront des repères communs à tous les enfants).
- Proposer un fonctionnement qui respecte les différents rythmes de chacun et qui laisse une place à la spontanéité, à l'imprévu (une nouvelle idée, pas envie de faire, la météo...).
- Proposer des activités en petits groupes et/ou tous ensemble, quel que soit l'âge des enfants, dans la mesure du possible.
- Proposer un projet collectif (thème d'animation commun peut-être le point de départ pour réaliser des décorations, mettre en place un spectacle...).
- Diversifier les situations à vivre.

### **3- Encourager la notion de solidarité du groupe et le respect des personnes, de l'environnement, du matériel.**

- Prendre le temps de discuter des différences de chacun lorsque l'occasion se présente (conflits, thématique des activités...). Apprendre à composer avec ces différences et mettre en avant ce qu'elles peuvent apporter à chacun.
- Ecouter les enfants lors d'une dispute, d'un souci. Les aider à trouver des solutions face à cela.
- Dédramatiser les échecs (jeux, créations) et solliciter les enfants à s'entraider.
- Demander aux enfants de participer à la vie du centre (préparer le goûter, débarrasser les tables, ranger les jouets).
- Ecouter leurs envies, leurs idées de jeux, et donner les moyens de les réaliser.
- Encourager la bonne utilisation des jeux et du matériel.
- Veiller aux actes de violence verbale et physique. Prévenir et intervenir.

- Encourager les actes de protection de l'environnement : par la mise en place du tri poubelle papier ; mise en place d'une journée sans papier ; sensibiliser sur les papiers jetés par terre et le gaspillage (alimentaire et du papier).



## **2 - Les projets d'activités**

### Le temps périscolaire, l'accueil du matin et du soir

« 1 mois, 1 couleur » est le thème choisi pour proposer des activités variées aux enfants tout au long de l'année scolaire. La finalité est la réalisation d'une grande fresque collective, qui évoluera tous les mois, au rythme des couleurs.

Septembre : jaune ; octobre : rose ; novembre : bleu foncé ; décembre : rouge ; janvier : bleu clair ; février : violet ; mars : vert ; avril : marron ; mai : orange ; juin : les pastels.

Nous proposerons aussi :

- Des créations manuelles collectives pour décorer la salle tout au long de l'année et des créations individuelles pour des occasions en période de fêtes.
- Des séances de réveil musculaire tous ensemble et des jeux collectifs à l'intérieur.
- Du chant, des comptines traditionnelles et des chansons contemporaines.
- Des jeux sportifs, de coopération, et d'opposition à l'extérieur.
- Des jeux de société, des jeux de cartes.
- Des jeux pour imaginer et construire.

Sensibilisation : Tout au long de l'année, nous poursuivrons de sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire, matériel, et le respect de l'environnement. En effet, nous avons mis en place une journée sans papier une fois par semaine, le vendredi et nous faisons le tri des déchets. Nous favorisons aussi la récupération pour les activités de création.

### Le temps du mercredi au centre de loisirs

Le mercredi, nous proposerons aux enfants tout au long de l'année :

- « Un voyage autour du livre » : créer une histoire, se raconter des histoires, découvrir des histoires de différents auteurs, interpréter des histoires (théâtre), aller à la médiathèque...
- « Des jeux sans frontières », : découvrir ou redécouvrir des jeux traditionnels de différents pays, des jeux extérieurs, des jeux de plateaux, des jeux d'expression.
- Le fil rouge de la carte postale tous les mois (les enfants créeront une carte postale pour raconter ou dessiner leurs mercredis au centre de loisirs).
- D'autres idées pourraient venir au cours de l'année pour enrichir le programme des enfants.

A travers ces thèmes, les animateurs rechercheront un programme d'activités variées. Il sera affiché à l'entrée du centre de loisirs.

### Les vacances scolaires :

Un thème différent sera proposé pour chaque période de vacances scolaires qui sera décidé au cours de l'année.

### Pour le mois de juillet :

L'équipe d'animation proposera un programme d'activités variées en fonction du thème, des sorties à la journée ou à la ½ journée, une nuitée pour les 5-7 ans au camping de Reuilly et un mini-séjour pour les 8-14 ans à la base de loisirs Du Blanc.

## **3 - L'évaluation de nos actions**

L'évaluation se fera par la mise en place de temps de concertation et de réflexion avec l'équipe d'animation :

- Réunion de rentrée, avec un rappel de certains points liés à l'organisation

- Puis réflexion sur les projets d'activités.
- Réunion de préparation du programme des activités, une avant chaque période de vacances scolaires.
- Des échanges informels (pendant). Les constats des points positifs et négatifs afin de progresser.

Mise à jour le 27 août 2025 par Florence Malot

